

Le Parlement adopte définitivement la loi sur la contrefaçon

© 27/02/2014 |  Terre-net Média

PARIS, 26 fév 2014 (AFP) - Le Parlement a adopté définitivement mercredi soir par un ultime vote au Sénat une proposition de loi renforçant la lutte contre la contrefaçon.

Les sénateurs ont voté à l'unanimité conforme le texte adopté en première lecture à l'Assemblée début février.

Les parlementaires ont supprimé **le délit de contrefaçon** en cas d'utilisation par un agriculteur de certaines de ses **semences de ferme** pour répondre aux inquiétudes soulevées dans le monde paysan. L'agriculteur est déjà autorisé à utiliser, sur son exploitation uniquement, le produit de la récolte obtenue grâce à la mise en culture de certaines variétés protégées sans l'autorisation du semencier. Les députés ont renforcé ce droit en précisant explicitement que « cette utilisation ne constitue pas une contrefaçon ».